COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

Réunion du Jeudi 05 Novembre 2026

Procès-Verbal n°14

Présents : Dominique **FLEURY** - Anne Marie **RABAUD -** Michel **ROUSSEAU -** Olivier **DELILLE –** Pascal **TANTALIN –** Bruno **GODEFROY**
Excusés :

Objet : **Report de matchs seniors, jeunes, vétérans, féminins et coupes.**

La commission des compétitions s'est réunie ce jour et a étudié les demandes de report.

La commission tient à rappeler que les reports de match doivent suivre la procédure fixée dans le règlement de chaque compétition. Les modalités des reports sont fixées dans les règlements de chaque compétition. La commission demande aux clubs de respecter ces règlements, en particulier les motifs de report acceptés.

Compétitions seniors :

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE A :

Numéro de match : 56500364. LYSTRIENNE S1 / FC INTER ODON 1

Demande d'inversion des matchs aller et retour.

La commission accepte cette demande.

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE C :

Numero de match: 56505352. USI BESSIN NORD 2 / BAYEUX FC 3

Demande d'inversion du match aller et retour.

La commission accepte cette demande.

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE A :

Numéro de match : 56512081 FCI DU BOCAGE / GRAINVILLE SUR ODON 1

Demande inversion match aller et retour.

La commission accepte cette demande.

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 4 GROUPE A.

Numero de match : 78839685 USI BESSIN NORD 3 / ES TRONQUAY 2

Demande de report du 8.11.26 au 11.11.26 et inversion de match aller et retour.

La commission accepte cette demande.

Compétition Jeunes

1. **La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U15**

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE B :

Numéro de match : 79556006 SU DIVES CABOURG FB 1 / FC MUANCE 1

Prévu le 14.11.26 est reporté le 18.11.26 et inversion des rencontres aller et retour.

La commission accepte cette demande.

Numéro de match : 56500485 AS POTIGNY 1 / BOURGUEBUS SOLIERS 2.

Pris connaissance du courrier de BOURGUEBUS SOLIERS et au vu du calendrier de départemental 1, des deux équipes et la coupe, **la commission confirme la date du 11.11.26.**

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE C :

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE D :

Numéro de match : 79556692 SCH FOOTBALL 5 / AS ST DESIR 2

Match prévu le 7.11.26 est reporté au 11.11.26

La commission accepte cette demande.

Numéro de match : 56513352. FCSGL 1 / AS POTIGNY 2

Pour donner suite à l'arrêté municipal, **le match est reporté au 20.12.26.**

DEPARTEMENTAL 4 GROUPE A :

Numéro de match : 78838632 AS MATHIEU 2 / US AUTHIE 1

Pour donner suite aux deux matchs prévu même jour, même heure et même terrain, **la commission reporte ce match au 06.12.26.**

1. **La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U16**

DEPARTEMENTAL U16 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL U16 GROUPE B :

2. **La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U18**

INTERDISTRICT

Numéro de match : 79524351. AS VERSON 2 / BAYEUX FC 2.

La demande est d'inverser la rencontre.

La commission accepte l'inversion des rencontres aller et retour.

Numéro de match : 79524263. FC ST LO MANCHE 2. / SCH FOOTBALL 2

Match prévue le 28.11.26 demande de report le 16.01.27

La commission n'accepte pas ce report, le motif est non valable.

Numéro de match : 79524350 SCH FOOTBALL 2 / USON MONDEVILLE 2

La commission refuse cette demande de report pour le 09.01.27. La commission propose aux clubs la date du 11.11.26 , sur les installations de HEROUVILLE ou MONDEVILLE.

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE A : WIN SPORT SCHOOL.

Numéro de match : 79555545 RSG COURSEULLES 1 / LYSTRIENNE S 1

Match prévu le 7.11.26 demande de report au 12.12.26. **La commission refuse le report car la date correspond à un tour de coupe de calvados.**

DEPARTEMENTAL 2 : GROUPE A :

Numéro de match : 79571035 USI BESSIN NORD 1 / AF VIRE 2

Pour faire suite à l'arrêté municipal de l'USI BESSIN NORD, le match ne peut être reporté à VIRE que le 11.11.26 ou le 12.12.26, seules dates disponibles.

DEPARTEMENTAL 3 : GROUPE A

DEPARTEMENTAL 3 : GROUPE B

Competition Féminins

U17 F WIN SPORT SCHOOL :

Numéro de match : 79452252. ESFC FALAISE 1 / MALADRERIE OS 1

Prévu le 14.11.26 est reporté au 19.12.26.

La commission accepte ce report.

Competition vétérans

DPT VETERANS : GROUPE B :

Numéro de match : 79077982 FC THAON BRETTEVILLE / HASTINGS FC RCSMN

Prévu le 8.11.26 est avancé au 4.11.26 à 20h.

La commission accepte cette demande.

Amendes administratives et Forfaits.

La commission valide les décisions prises par la commission règlementaire restreinte en date du 29 octobre 2026

FORFAITS					
N° MATCH	**CLUBS**	**CATEGORIES**	**DIVISION - GROUPE**	**OBSERVATIONS**	**AMENDES**
56512071	ES THURY HARCOURT 2	SENIORS	DPT 3.GR A.	FORFAIT (2)	70.00€
79095310	CINGAL FC 31	VETERANS	COUPE DP790953179T.GR M.	FORFAIT (1)	70.00€
79095406	AS POTIGNY VCU 31	VETERANS	COUPE DPT.GR N.	FORFAIT (1)	70.00€
79095413	SC ST JULIEN FAUCON 31	VETERANS	COUPE DPT.GR O.	FORFAIT (1)	70.00€
79375444	JS DU BOCAGE 1	VETERANS	COUPE DPT.GR D.	FORFAIT (1)	70.00€

GESTION AMENDE FEUILLE DE MATCH & LICENCES MANQUANTES

			FEUILLE DE MATCH				**LICENCES MANQUANTES**	
N°MATCH	**CLUB**	**DEPARTEMENTAL GROUPE**	**FEUILLE DE MATCH PAPIER**	**HORS DELAI**	**HORS DELAI (1 MOIS)**	**NON CONFORME**	**JOUEUR**	**DIRIGEANT**
79060272	FC MOYAUX 31	DPT. GR G			X			
79820711	US VILLERS BOCAGE 3	COUPE C.A U15.	X	X		X		X
79555758	ASTDV 2	DPT 3.U18 WIN SCHOOL	X					

Voir annexe jointe : Dossiers transmis par la Commission FOOT ANIMATION

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Les décisions de la commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le délai de 7 jours suivant sa notification sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.
Le délai d'appel est de deux jours concernant l'organisation et le déroulement des compétitions.
Aucune demande d'appel concernant la date de fixation des rencontres ne saurait être acceptée par la commission d'Appel.

Le Président de séance,
OLIVIER. DELILLE



Le Secrétaire de séance,
ANNE MARIE. RABAUD



COMMISSION ANIMATION

GESTION AMENDE FEUILLE DE MATCH & LICENCES MANQUANTES

			FEUILLE DE MATCH				LICENCES MANQUANTES	
N°MATCH	**CLUB**	**DEPARTEMENTAL - GROUPE**	**FEUILLE DE MATCH PAPIER**	**HORS DELAI**	**HORS DELAI (1 MOIS)**	**NON CONFORME**	**JOUEUR**	**DIRIGEANT**
79685974	DOZULE FC	DEPARTEMENTAL 2 U13 GROUPE D	☐	☐	☒	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		